



RÈGLEMENT DU FESTIVAL FOOT U13

Article 1 - Titre

Le District du Val-d'Oise organise annuellement, dans sa phase départementale, Le Festival Foot U13, réservé aux seules équipes de jeunes des clubs relevant de son territoire et évoluant en critérium U13 à 8. La Ligue de Paris Ile de France se chargera de l'organisation régionale et la FFF de la phase nationale.

Cette compétition est prioritaire sur l'ensemble des autres rencontres de critères ou rassemblements organisés par le DVOF.

Article 2 - Administration

La commission Football d'Animation du District est chargée de la mise en place de cette épreuve dans le respect du présent règlement.

Article 3 - Système de l'épreuve

Elle est réservée aux U12-U13 jouant régulièrement les critères.

La compétition se déroulera le samedi après-midi sur plusieurs centres et sur **2 journées différentes + Finale Départementale**.

Dates :

1^{er} tour : 11 Janvier 2025

2^{ème} tour : 15 Mars 2025

Finale Départementale : 5 Avril 2025

1^{er} tour

Toutes les équipes inscrites au Festival Foot U13 sont réparties en x poules de 3 ou de 4 équipes. Après vérifications administratives, les 2 premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour le tour suivant. En fonction du nombre total d'équipes engagées, les équipes classées 3^{ème} sont susceptibles d'être qualifiées pour le tour suivant pour obtenir un maximum de 64 équipes.

Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres (13h30) en tenue complète de joueur : protège-tibias & maillot numéroté (Voir règlement jonglerie à l'article 8)



**2^{ème} tour**

Si le nombre d'équipes engagées au début de la compétition le permet, les équipes qualifiées du premier tour sont réparties en 16 poules de 4 et après vérifications administratives, le premier de chaque poule est qualifié pour la Finale Départementale (1 équipe par club au maximum).

Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres (13h30) - en tenue complète de joueur : protège-tibias & maillot numéroté (Voir règlement jonglerie à l'article 8)

En fonction du nombre d'équipes qualifiées automatiquement, le (ou les) meilleur(s) deuxième(s) de l'ensemble des poules sera (seront) qualifié (s) pour la Finale Départementale et départagé(s) de la façon suivante :

1. Par la somme des points acquis respectivement, pour autant qu'elles aient joué le même nombre de rencontres.
2. Par la jonglerie de leurs 8 meilleurs joueurs (voir règlement de la jonglerie). Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total du 9 + 10 + 11 + 12^{ème} joueur. Tout joueur absent se verra attribuer un total de 0 point à la jonglerie.
3. Par le plus grand nombre de buts marqués.

Finale Départementale

Voir règlement spécifique de la Finale

Départementale. Article 4 - Engagements

A- La compétition est ouverte à tous les clubs du District.

B- Le nombre d'équipes engagées pour chaque Club sur la compétition du Festival Foot U13, ne peut être supérieur au nombre d'équipes engagées sur le critérium U12/U13. Les équipes exclusivement féminines et les équipes mixtes sont autorisées.

C- Les engagements devront parvenir au District au plus tard le 14 septembre 2023.

D- La commission Football d'Animation, après réception des engagements pourra refuser les clubs qui ne seraient pas en conformité avec les règlements de la F.F.F., de la L.P.I.F.F. et du DVOF.





Article 5 – Horaires & Equipements

Déroulé d'un Tour de Coupe

Les rencontres devront se jouer aux jours et heures fixés par la commission.

13H20 : Contrôle visuel des licences effectué avant le début de la jonglerie (soit à partir du listing issu de Footclubs ou sur l'application Club Compagnon)

13H30 : Épreuve de jonglerie (**en tenue complète de joueur : protège-tibias & maillot**

numéroté) **14H00** : Coup d'envoi des rencontres

Durée : - Poule de 4 : **1 x 20** minutes (sans mi-temps) pour les 2 premiers tours
- Poule de 3 : **2 x 15** minutes pour les 2 premiers tours

Article 6 - Déroulement des épreuves

Conformément au Règlement National du Festival Foot U13, il est fortement conseillé aux clubs de présenter des équipes composées de 12 joueurs dès le début de la compétition au niveau départemental.

Pour chaque tour, une feuille d'engagement pré-imprimée au nom du club et avec le n° de l'équipe concernée ainsi qu'une feuille récapitulative sont adressées à chaque club recevant un centre. Chaque éducateur devra compléter la feuille d'engagement concernant son équipe avec les noms, prénoms et n° de licences de **6 joueur(e)s au minimum et de 12 joueur(e)s au maximum.**

Conformément au règlement, chaque feuille d'engagement doit être obligatoirement contrôlée avec les licences issues de Footclubs Compagnon ou liste avec photos extraite du Footclubs avant le début des rencontres.

Les joueurs ou joueuses doivent être qualifiés suivant les règlements généraux.

En cas de non-respect, l'équipe sera automatiquement disqualifiée par la Commission Foot Animation.

- Chaque club recevant un centre doit impérativement **garder 1 copie de tous les documents** du centre concerné, sous peine de disqualification de l'équipe du club recevant
- **Chaque éducateur devra conserver une trace** (photographie ou photocopie) de l'ensemble des documents sous peine de disqualification de son équipe
- La Commission Départementale Foot Animation pourra exiger la présentation de tout ou partie de ces documents (photographie ou photocopie). **A défaut, la ou les équipes concernées pourra(ont) être disqualifiées.**





RECOMMANDATIONS

-Terrains

Il est demandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les supporters et parents accompagnant les équipes n'aient pas accès aux terrains.

- Fixation des buts

L'attention est de nouveau attirée sur l'obligation d'ancrage des buts mobiles de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique suivant les normes officielles.

Article 7 - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 / U12F (2012), les U13 / U13F (2011)
- 3 U11 / U11F (2013) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)
- Sont autorisées les joueuses U14F (2010)

4 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 1 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)

Pour la phase qualificative, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide et être qualifiés au jour de la compétition.

Pour la **Finale Départementale, les phases Régionale et Nationales** TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une **licence valide et être qualifiés au 31 01 2025**

Licence dématérialisée : le responsable de l'équipe devra dans tous les cas justifier l'identité, la validité et la qualification des joueurs. Deux possibilités :

- Accès aux licences via « Footclubs compagnon »
- Ou en fournissant la liste des joueurs avec photos (extraction Footclubs) mentionnant le statut de chaque licencié(e).

A défaut de présentation de ces documents, se référer au RS DVOF.

Suivant le Règlement Sportif du DVOF, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club au cours de la même saison.





Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, sous peine de disqualification.

Par ailleurs les joueurs ou joueuses n'ayant participé à aucun tour du Festival Foot U13, pourront être intégrés, dans la limite de 2 joueurs par équipe.

Un joueur ne peut être enregistré que dans 1 seule équipe le même jour. Dans le cas où un joueur serait inscrit dans plusieurs équipes différentes le même jour, toutes les équipes concernées seront disqualifiées.

Dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer au tour qu'avec une seule équipe de son club.

Pour le 2^{ème} tour et la Finale Départementale, tous les joueurs et joueuses inscrits sur les feuilles de matches devront impérativement avoir participé à au moins 50% des rencontres de critérium (Régional, Avenir ou Départemental).

Article 8 - Règlement

Décompte des points :

- Victoire : 3 points
- Nul : 1 point
- Perdu : 0 point
- Forfait ou disqualification : - 1 point (match gagné pour l'adversaire 3 buts à 0 et 3 pts attribués).

A. Lors des 1^{er} et 2^{ème} tours si deux ou plusieurs équipes se trouvent à égalité de points, elles sont départagées de la façon suivante :

- 1- Par la somme des points acquis pour les seuls matches ayant opposé les équipes à départager.
- 2- Par la jonglerie de leurs 8 meilleurs joueurs (voir règlement de la jonglerie). Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total du 9 + 10 + 11 + 12^{ème} joueur. Tout joueur absent se verra attribuer un total de 0 point à la jonglerie.
- 3- Par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.
- 4- Par la différence de but au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.
- 5- Par le plus petit nombre de buts encaissés au cours des rencontres du groupe.
- 6- L'équipe ayant le plus jeune licencié

Les critères 2 - 3 - 4 & 5 seront appliqués pour départager les équipes à égalité de points mais de groupes différents.

B. Finale Départementale : voir règlement spécifique.



***Règlement de la jonglerie :**

Les épreuves de jonglerie seront réalisées avant le début des rencontres sous la responsabilité du responsable de centre pour le 1^{er} & 2^{ème} tour.

Toute équipe absente au démarrage de l'épreuve de jonglerie ne sera pas autorisée à participer à celle-ci et le total de l'équipe sera égal à 0.

Si l'épreuve de jonglerie n'est pas effectuée avant le début des rencontres sous la responsabilité du responsable de centre, la ou les équipes du club recevant sera (seront) disqualifiée (s).

Pour "les contacts pieds" : le pied doit être reposé au sol après chaque contact ; la surface de rattrapage peut être utilisée qu'une seule fois

1^{er} tour Phase Départementale

30 contacts pied droit au maximum (départ avec le pied, une surface de rattrapage) 30 contacts pied gauche au maximum (départ avec le pied, une surface de rattrapage) 30 contacts tête au maximum (départ avec les mains).

2^{ème} tour Phase Départementale

50 contacts pied droit au maximum (départ avec le pied, aucune surface de rattrapage) 50 contacts pied gauche au maximum (départ avec le pied, aucune surface de rattrapage) 50 contacts tête au maximum (départ avec les mains).

Lorsque le maximum n'est pas obtenu au premier essai, un deuxième essai est accordé. Il sera tenu compte des 8 meilleurs jongles par équipe.

Article 9 - Sanctions/Amendes

(Se référer à l'annexe financière du DVOF)

Abandon de terrain au cours de la compétition par l'une des équipes engagées : dossier transmis à la Commission de Discipline.

Les litiges et réclamations sont examinés à la fin de chaque rencontre par : la Commission Foot Animation du District du Val-d'Oise.

Article 10 - Arbitrage

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par :

- 1 - un arbitre officiel de Football d'Animation
- 2 - toute personne licenciée de +16 ans, d'un club ne participant pas à la rencontre

L'arbitrage à la touche doit être prioritairement effectué par les joueurs remplaçants commerecommandé par la FFF.





Article 11 – Application des Règlements

Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission Foot Animation.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

